



**AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 13 juillet 2020 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants :

Propriété située au 150, Route 147, lot 3 312 014, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation du garage détachée dans la cour avant à 27,42 mètres et de régulariser une marge de recul entre la maison et la remise à 1,81 mètre au lieu de 3 mètres minimum.

Propriété située au 555, chemin de Baldwin Mills-Stanhope, le lot 2 936 261, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre une marge de recul avant minimal de 7,13 mètres et 9,26 mètres.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ces dérogations, par courriel au g.dupras@coaticook.ca ou par courrier au 150, rue Child, Coaticook (Québec) J1A 2B3, pour une période de 15 jours suivant la publication du présent avis.

Donné à Coaticook, ce 11 juin 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 11 juin 2020 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 11 juin 2020.

Donné à Coaticook, ce 11 juin 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras